

Amorce

Vous anticipez pour beaucoup de choses de votre vie afin d'en assurer la qualité que vous souhaitez.

Vous voulez être entendu et écouté sur ce que vous voulez faire de votre vie si vous n'étiez plus en mesure de l'exprimer.

Si un accident ou une maladie vous met dans cette situation, l'expression anticipée de votre volonté renseigne ceux qui vous soignent et les aide à prendre des décisions qui tiennent compte de vos directives.

Ainsi vous évitez à votre famille, vos proches la situation délicate de ne pas savoir dire ce que vous souhaitez pour éclairer la décision médicale.

Pour le respect de vos droits, pensez à rédiger vos « directives anticipées » et à en informer la « personne de confiance » que vous aurez désignée, ça en vaut vraiment la peine !